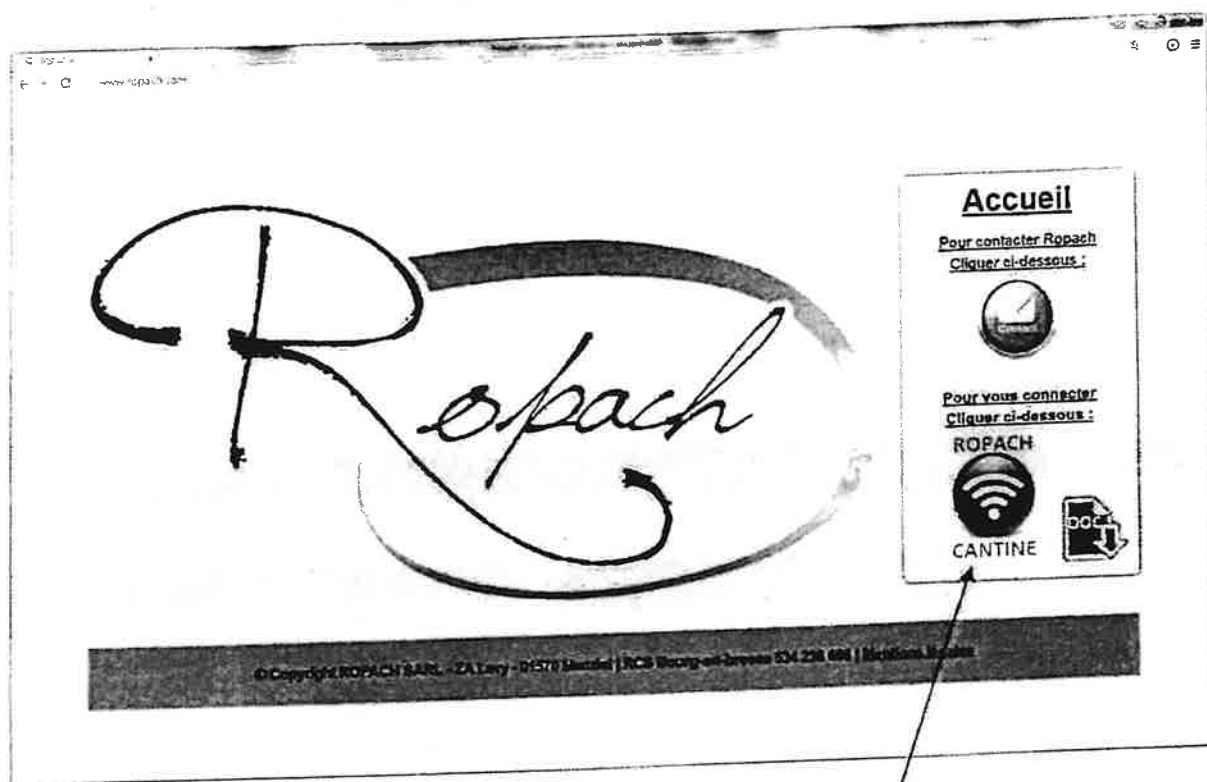


Rendez-vous sur le site www.ropach.com



Pour vous connecter, cliquer sur l'icône suivant.

Pour votre première connexion, vous devez saisir **votre adresse email et le mot de passe** reçu sur votre boîte mail. Cliquer ensuite sur « Se connecter ».



Authentification

Email ou utilisateur

Mot de passe

Se connecter

Mot de passe oublié ?

Pour les connexions suivantes, si vous avez oublié votre mot de passe, en cliquant sur « Mot de passe oublié ? », un nouveau mot de passe sera envoyé automatiquement à votre adresse email.

Restaurant scolaire Ropach [Nous contacter](#) **Laurent FAMILLETEST**

Laurent FAMILLETEST
Place de la Maine
01570 MANZIAT

Planning des présences [Impressions](#)

◀ **Semaine 22 - Du 30 Mai au 3 Juin 2016** ▶

Enfant	Prestation	lundi 30	mardi 31	mercredi 1	jeudi 2	vendredi 3	Particularité
FAMILLETEST Laurent	Cantine	✓	✓		✓	✗	

Légende: **Félicité** **Joseph** **Préjean**

En cliquant sur l'Accueil, on visualise un bilan mensuel des présences par enfant.

Restaurant scolaire Ropach [Nous contacter](#) **Laurent FAMILLETEST**

Laurent FAMILLETEST
Place de la Maine
01570 MANZIAT

Accueil famille

Laurent FAMILLETEST **Ma 2016**

Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven
1	1			
1	1		1	
	1		1	
1	1		1	
1	1			

Total : 12 (dont 5 validés)

Dernières factures

2 ligne(s) **Recherche :**

Date	N° facture	Quantité (heures)	Prest. (€)	Montant
01/05/2016	1605-00004	12		24 00
01/04/2016	1604-00004	5		12 00

En cliquant sur Ma famille, vous pouvez vérifier les infos de facturation.

Vous pouvez aussi modifier votre mot de passe.

Pour vous déconnecter

Cliquer ici

Restaurant scolaire Ropach [Nous contacter](#) **Laurent FAMILLETEST**

Laurent FAMILLETEST
Place de la Maine
01570 MANZIAT

Ma famille : FAMILLETEST

Détail de la famille

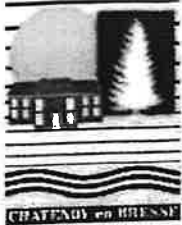
Adresse facturation: Mr ou Mme FAMILLETEST
Laurent
Place de la Maine
01570 - MANZIAT

Mode de paiement: Prélèvement [Mandat SEPA](#)

[Modifier mon profil](#) [Se déconnecter](#)

Les enfants de la famille

Enfant	Particularité	Date naissance	Urgence (personne)	Urgence (téléphone)
FAMILLETEST Laurent				



INSCRIPTION
RESTAURANT SCOLAIRE et/ou GARDERIE PERISCOLAIRE
Année scolaire 2024-2025

Mon enfant s'inscrit :

☐ AU RESTAURANT SCOLAIRE ☐ A LA GARDERIE PERISCOLAIRE

PARENTS

Père	Mère
NOM _____	NOM _____
Prénom _____	Prénom _____
Adresse _____	Adresse _____
① Maison _____	① Maison _____
① Travail _____	① Travail _____
① Portable _____	① Portable _____
MAIL OBLIGATOIRE : (pour la connexion sur le site ropach.com)	
Responsable légal : ☐ Père ☐ Mère ☐ Autre (avec autorité parentale ou autorité compétente) :	

Nous autorisons le transport à l'hôpital en cas d'urgence et les sorties organisées.

MEDECIN TRAITANT : _____

① _____ Adresse _____

En cas d'empêchement de notre part, les personnes autorisées à reprendre notre(nos) enfant(s) sont :

NOM Prénom _____ ① _____

NOM Prénom _____ ① _____

(suite page suivante)

NOM Prénom	Date de naissance	classe	mange le	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI	Sans porc	Végétarien	Autres
				☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
				☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
				☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
				☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐

Allergies connues à certains aliments :

Se connecter au site ropach.com avec votre identifiant et votre mot de passe

Dans tous les cas, les inscriptions et les annulations devront être saisies sur le site ROPACH.com au plus tard la veille avant 10h00 (vendredi pour le lundi). Il en est de même pour les annulations de repas pour raison médicale. Tout repas qui ne sera pas annulé dans ce délai, ne sera pas remboursé. Néanmoins le repas pourra être retiré au restaurant scolaire le jour-même entre 12h30 et 13h30 en apportant les récipients nécessaires.

En cas d'absence non prévue d'un enseignant, le repas peut être soit retiré à la cantine, soit non facturé le premier jour.

GARDERIE PERISCOLAIRE 2024/2025

☐ Est(sont) inscrit(s) pour l'année à jours fixes, dans ce cas je complète la grille annuelle :

	Matin 7h-8h35	1 ^{ère} heure soir 16h30-17h30	17h-30-18h 30
LUNDI			
MARDI			
JEUDI			
VENDREDI			

Rappel : toute heure commencée est due.

☐ Est (sont) inscrit(s) de façon occasionnelle.

Se connecter au site ropach.com avec votre identifiant et votre mot de passe

Dans tous les cas, les inscriptions et les annulations devront être saisies sur le site ROPACH.com au plus tard la veille avant 10h00 (vendredi pour le lundi). Il en est de même pour les annulations pour raison médicale. Toute présence qui ne sera pas annulée dans ce délai, ne sera pas remboursée.

Tolérance exceptionnelle : changement possible le jour même jusqu'à midi en contactant la mairie.

A partir de la rentrée de septembre 2024, et afin d'éviter les litiges de facturation, le secrétariat de mairie ne fera aucune modification (inscription ou désinscription pour la cantine et la garderie) sur demande téléphonique ou par mail, sauf cas de force majeur. Chaque parent doit anticiper les modifications éventuelles. Toute famille qui utiliserait ce motif de façon récurrente, pourrait voir cette inscription de dernière minute refusée

Nous soussignés, nous engageons à nous conformer au règlement intérieur des services périscolaires.

Signature et date :



RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU RESTAURANT SCOLAIRE 2024/2025

1 - Structure fonctionnement

Le restaurant scolaire est un service municipal dont le fonctionnement est assuré par des agents municipaux sous la responsabilité du Maire.

Ce service ouvre ses portes dès le jour de la rentrée à raison de quatre jours par semaine :
Lundi, mardi, jeudi, vendredi uniquement en période scolaire et seulement pour le repas du midi.

Pour le bien être des enfants et des employés, deux services de restauration ont été mis en place (11h50-12h35 et 12h40-13h20) depuis la rentrée de septembre 2021.

Un temps de garderie pour les enfants (sans surcoût), dans l'attente ou après déjeuner, a été mis en place et est tenu par deux agents municipaux.

2 - Les bénéficiaires

Ce sont les enfants de 3 ans révolus des écoles élémentaire et maternelle n'ayant pas la possibilité de prendre le repas du midi à leur domicile ou chez une tierce personne.

3 - Les Tarifs (délibération DE-2024-33 du 28 juin 2024)

Les tarifs réclamés aux familles pour l'année scolaire 2024-2025 sont les suivants :

- 5.09 euros pour un repas (1^{er} enfant)
- 4,53 euros pour le repas du 2^{ème} enfant

En cas de difficultés financières passagères ou imprévues, les parents sont invités à contacter la Mairie de Châtenoy en Bresse qui examinera la situation.

4- Facturation mensuelle : Modalité d'inscription et gestion des absences

A partir de la rentrée de septembre 2024 et afin d'éviter les litiges de facturation, le secrétariat de mairie ne fera aucune modification (inscription ou désinscription pour la cantine et la garderie) sur demande téléphonique ou par mail, sauf cas de force majeure. Chaque parent doit anticiper les modifications éventuelles. Toute famille qui utiliserait ce motif de façon récurrente, pourrait voir cette inscription de dernière minute refusée.

Les enfants mangeant au restaurant scolaire, doivent avoir rempli une fiche d'inscription au préalable (à donner en mairie).

Depuis la rentrée 2016, les parents gèrent la présence ou non de leur(s) enfant(s) par le biais du site ROPACH.COM.

Les annulations de repas sont possibles la veille avant 10h00 (attention vendredi pour le lundi).

Tout repas qui ne sera pas annulé dans ce délai, ne sera pas remboursé.

Néanmoins le repas pourra être retiré au restaurant scolaire le jour-même entre 12h30 et 13h30 en apportant les récipients nécessaires.

En cas d'absence non prévue d'un enseignant, le repas peut être soit retiré à la cantine, soit non facturé le premier jour.

Les factures regroupent le service restauration scolaire et garderie. Toute facture de moins de 15 € sera facturée le mois suivant.

5 – Discipline et Respect

Le moment du repas doit permettre à l'enfant de se restaurer et de se détendre entre les classes du matin et de l'après-midi.

Il est donc nécessaire qu'il y règne de la discipline. Le service du restaurant scolaire s'organise en trois étapes :

a - le rassemblement et le trajet pour se rendre dans la salle de restauration : le personnel d'encadrement veille à maintenir le calme et assure la sécurité pour le trajet à pied. Ensuite, chaque enfant gagne, dans la discipline, sa place à table. Les enfants doivent avoir un comportement correct, obéir et respecter l'ensemble du personnel.

b - le repas : le personnel municipal veille au bon déroulement du service qui doit être respecté par les enfants.

c - après le repas, les enfants restent sous la responsabilité du personnel d'encadrement.

Il est rappelé aux parents que la mairie n'est assurée que pour les fautes commises par son personnel, il est donc vivement recommandé aux parents de souscrire une assurance extrascolaire.

Les règles mentionnées dans ce paragraphe doivent être respectées. Le personnel est invité à faire connaître au directeur des écoles et à la Mairie de Châtenoy en Bresse tout manquement répété à la discipline. Pour ce faire, nous rappelons aux enfants quelques règles de discipline et de civisme dans un document intitulé « bien vivre le temps du repas » qui est annexé au présent règlement et affiché dans le restaurant scolaire.

Les parents seront alors avertis et si aucune amélioration n'est constatée, une décision d'exclusion temporaire ou définitive pourra être prise par le Maire à l'encontre de l'enfant concerné.

6- Médicaments et allergies

Aucun médicament ne doit être confié, directement à l'enfant. Ils ne seront donnés à l'enfant que sur présentation d'une photocopie de l'ordonnance, après avoir signé un protocole d'accord avec le médecin de la PMI.

Les allergies ou les régimes alimentaires spécifiques, doivent être signalés dans la fiche d'inscription et être établis par un certificat médical (photocopie à joindre).

7- Acceptation du règlement :

L'inscription de l'enfant vaut acceptation de ce règlement.

RESTAURANT SCOLAIRE

BIEN VIVRE LE TEMPS DU REPAS

Je rentre calmement, sans bousculade.

J'accroche mon vêtement et je me lave les mains.

Je respecte le personnel et les autres enfants.

Je demande avec politesse.

Je ne joue pas avec la nourriture.

Je me tiens correctement à table et je mange proprement.

Je ne crie pas et je parle doucement.

Je reste assis à ma place.

Je fais attention au matériel mis à ma disposition.

Je ne ramène pas de jouets au restaurant scolaire.

Si je ne respecte pas ces règles, je sais que le personnel pourra signaler mon comportement à mes parents et je risque les sanctions prévues au règlement du restaurant scolaire.

COUPON REGLEMENT INTERIEUR RESTAURANT SCOLAIRE 2024/2025

A retourner en mairie, avant le 20 juillet 2024 avec la fiche d'inscription.

Je soussigné(e/s) Madame, Monsieur déclare(nt) avoir pris connaissance du **règlement intérieur du service de restauration scolaire municipal** et l'accepter, dans la totalité de ses termes.

Signatures des parents précédées de la mention manuscrite « lu et approuvé »

